

ON S'ABONNE :

En France, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, no 27, et grande rue Mercière, no 32, au 2^{me}.
A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Deunances, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



RÉFORME ÉLECTORALE.

AVIS.

Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition demandant la réforme électorale à se présenter dans nos bureaux, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

Les citoyens qui ont des cahiers de pétitions pour la réforme suffisamment couverts de signatures sont engagés à en faire le dépôt au bureau du Censeur, afin de commencer le dépouillement du nombre des signatures obtenues; il leur sera délivré d'autres cahiers.

Lyon, 28 octobre 1840.

Le parti conservateur, effrayé de la position qu'il s'est faite, des difficultés qui vont l'environner en entrant au pouvoir, s'efforce de déplacer la question qui occupe tous les esprits et à faire diversion en les entretenant de nos dissensions. Cette manœuvre coupable doit être déjouée. Ainsi le *Journal des Débats*, en ce moment où l'honneur de la France est si gravement compromis, se prend à faire l'éloge de la charte, dont personne ne s'occupe et qu'aucun parti n'attaque directement. Il veut qu'on se rallie à la constitution; or, pour qu'on se rallie à la charte, il faudrait qu'on la fût en sorte qu'elle fût une vérité, c'est-à-dire qu'elle ne fût pas faussée; il faudrait enfin la purifier en la dégagant des tristes lois d'exception qui y ont été ajoutées.

La charte veut la liberté de la presse, et nous avons les lois de septembre; elle veut la liberté des cultes, et nous avons vu en dix circonstances violer cette liberté; elle établit l'égalité devant la loi, et nous avons des généraux de naissance; elle proclame la liberté individuelle, et nos prisons sont chaque jour remplies de citoyens arrêtés pour des causes fort légères.

Quand on veut qu'un pacte soit pris au sérieux par tous les citoyens d'un pays, il importe que ceux qui sont chargés de son exécution ne le foulent pas aux pieds.

Ainsi que nous le soutenons, la France ne s'occupe guère de la charte mais beaucoup de son honneur et de ses intérêts dans la question extérieure, et surtout de son avenir. Cet avenir est sombre; nous sentons tous que nous marchons vers de grandes catastrophes. Le jour où huit cent mille Russes, Prussiens, Autrichiens débordent nos frontières, est-ce la charte qui nous sauvera? Nous avons attaqué le ministère du 1^{er} mars comme insuffisant, et nous avons prédit sa chute; aujourd'hui nous pouvons dire aussi que la charte est insuffisante pour parer à nos dangers du dehors. En effet, elle se prête à des combinaisons politiques qui pourraient être fatales à notre indépendance.

Il y a désaccord entre la couronne et le ministère du 1^{er} mars; dans quel moment surgit-il? dans celui même où le pouvoir exécutif a en mains les intérêts les plus graves du pays. Jamais la France n'a été aussi violemment menacée par l'étranger. La guerre est devenue inévitable; et quand cette nécessité est là qui nous presse, le pouvoir exécutif est désorganisé, nous sommes sans ministère. Les Russes se préparent à intervenir en Orient, et nous n'avons pas de gouvernement en fonction; les Anglais font le blocus d'Alexandrie, et nos marins ne peuvent recevoir aucun ordre!

Cette situation est anormale; elle peut se continuer trois semaines, un mois peut-être, ainsi que nous l'avons vu en 1838. Or, c'est en s'appuyant sur la charte qu'on met le pays dans cette triste position; c'est en face de pareils résultats qu'on en fait la pompeuse apologie! Dérision! amère dérision!

Le Lapidaire.

(Suite et fin.)

A compter de ce jour, je cessai de voir Lise, ma pauvre Lise que j'adorais et que je détestais en même temps! Près de renoncer à elle, pour jamais peut-être, je lui écrivis une lettre d'adieu que je me rappelle encore; la voici :

« Je vous aime et je vous quitte; on ne s'habitue point aisément à rougir devant vous. — Votre ami, votre amant et votre débiteur vous demandent un répit; daignez m'attendre, je reviendrai! »

La mauvaise fortune est pour les hommes ce qu'un violent orage est pour les chapeaux; il y en a bien peu qui s'en tirent. Je résolus de m'en tirer à tout prix, et, pour y réussir, je procédai à la façon de quelques médecins modernes: ils risquent la vie d'un malade pour remédier à un accident; je risquai mon honneur tout entier pour le guérir d'une blessure!

Cet endroit de son récit, M. Elliot, pour se reposer ou pour interroger les impressions de son auditoire, nous regarda long-temps et attentivement sans rien dire; surprise sans doute de ce silence, M^{me} Durosier releva la tête, et, s'adressant au lapidaire, elle lui dit à voix basse, avec une douleur inimaginable :

— Continuez, Lionel, je vous écoute... Par quels remèdes désespérés alliez-vous donc sauver votre honneur, ce pauvre malade imaginaire?

— J'employai des moyens affreux, Madame, et vous pourrez en juger. Dans les vaniteuses délicatesses de ma pensée, mon honneur tenait à la possession de dix mille francs, la somme que je devais à Lise. Pour l'acquitter bien ou mal, du jour au lendemain, je ne songeai ni au travail ni à la patience qui ne savent réussir qu'avec l'aide du temps; je pris à deux mains mon courage, mes regrets, mes colères, ma jalousie, toutes mes mauvaises passions,

Le roi a renvoyé M. Thiers. Du point de vue de la charte, il était dans son droit, nous le reconnaissons; ce que nous ne pouvons pas reconnaître comme rationnel, c'est cette faculté de désorganisation du pouvoir exécutif en toutes circonstances.

Il doit y avoir des limites à tout droit, limites dictées par la raison et l'intérêt général. Le roi a le droit de changer ses ministres, mais peut-il l'exercer constamment sans compromettre l'avenir du pays?

La guerre est imminente; que se passe-t-il? On appelle une nouvelle combinaison ministérielle, cette combinaison répond à une pensée de paix, mais ce ministère peut lui-même, entraîné par les circonstances, croire à l'imminence de la guerre, et se trouver en désaccord avec la royauté, et ce désaccord se révéler en face d'armées concentrées sur nos frontières; alors le moment d'agir sera venu, il faudra aussi concentrer nos troupes, donner des commandements, prendre des mesures de salut public.

Si la royauté croit encore à la paix et renvoie son ministre, s'il arrive qu'elle nous jette ainsi dans des voies terribles, faudra-t-il donc courber la tête? Pourtant elle n'aura fait qu'user de son droit! puisque littéralement la charte n'aura pas été violée; cependant le pays ne sera pas en mesure de se défendre.

Il y a donc pour les peuples des situations où ils doivent aviser à leur conservation, en dehors de toutes les règles constitutionnelles. Alors que doivent faire les gouvernants? faire plier ces règles, les rectifier et les faire servir aux besoins constatés par les circonstances extérieures. Les constitutions sont faites pour régler les intérêts des citoyens et garantir leurs droits; mais, encore une fois, elles ne sont pas toujours suffisantes pour faire face à tous les périls.

À la charte et aux droits qu'elle consacre, nous opposons le droit de la nation, et ce droit ne peut pas être prescrit. Que le *Journal des Débats* y songe bien; si la charte sert de moyen pour abaisser la France, elle perdra, aux yeux de ses plus chauds partisans même, le prestige qu'elle peut encore avoir.

Tous les partis sont d'accord sur ce point que le traité Brunow porte atteinte à nos intérêts, à notre dignité, et que son exécution compromet notre honneur. Le ministère Guizot ne changera pas cette opinion, et les votes des chambres ne pourront pas la modifier. Les corps constitués réputés dans le vrai, dans le sens légal, ne peuvent pas toujours soumettre les esprits à leurs règles, quand ils violent surtout les sentiments d'honneur et de nationalité qui sont la sauve-garde des peuples.

Le gouvernement a beau se cramponner à toutes les planches pourries qu'il rencontre sur sa route, pour sauver du naufrage la paix à tout prix, nous commençons à croire que ses efforts seront superflus et qu'il ne réussira pas à éviter la guerre.

Depuis le commencement des négociations relatives à cette éternelle question d'Orient, et surtout depuis le 15 juillet dernier, le gouvernement français n'a jamais fait que reculer, que céder du terrain, à mesure que l'Angleterre, puis la coalition étendaient leurs exigences et leurs empiétements.

Le *memorandum* de M. Thiers et sa note du 8 octobre, ces deux pièces que la presse a si hautement flétries, devaient, selon nous, mettre le comble à la joie des alliés; à leur lecture, pensions-nous, l'Angleterre allait battre des mains et s'écrier : « La France nous abandonne la Turquie, l'Égypte,

et je me jetai hardiment dans les chemins de traverse qui par fois conduisent si vite au lucre et à la fortune.

Puis effacer une souillure qui, en réalité, ne souillait ni ma réputation, ni mon caractère, ni ma conscience, je commençai par me salir, de gaieté de cœur, dans les maisons de jeu, dans les tripots, dans toutes les sentines; je me méiai, sans trembler, à une tourbe de joueurs, d'aventuriers et de fripons qui arrivaient chaque jour à Paris par les égouts de toute l'Europe, et qui ne sont vraiment chez eux que dans la boue et dans les ruisseaux. — À l'exemple de mes nouveaux amis, je me décidai à tenter la fortune et à la corriger au besoin; mais, Dieu merci! au moment de toucher à d'horribles cartes, au moment de me confier aux chances d'un hasard préparé bien à l'avance, j'eus honte d'une pareille vilénie; ma bassesse me fit horreur, et je jouai loyalement tout ce que je possédais, presque rien, une misère, un filet d'eau qui alla se perdre dans l'océan du tapis vert!

Je le dis à ma confusion ou à ma louange: un crime me semblait préférable à un tour de passe-passe, à une misérable saleté, et j'aurais reculé bien moins devant l'échafaud que devant la police correctionnelle. Étrange capitulation de la conscience! Je m'étais bien indigné contre moi-même. J'avais bien rougi de mon déshonneur en me voyant l'obligé d'une femme; et quelques jours après le débiteur de Lise résolut enfin d'éteindre sa dette en se faisant voleur et assassin!

En prononçant ces dernières paroles, le lapidaire se leva de son siège pâle, tremblant, épouvanté; un léger bruit se fit entendre dans le salon: M^{me} Durosier et moi nous avions tressailli, et nos deux fauteuils roulèrent bien loin de M. Elliot...

— Rassurez-vous! s'écria-t-il, en reprenant sa place; ni le vol ni l'assassinat n'ont souillé mes mains; ma conscience seule a été coupable, et je n'en dois compte qu'à Dieu. Un soir, dans un de ces guépiers mystérieux dont je parlais tout-à-l'heure, un jeune homme,

le Levant tout entier; elle solennise à la face du monde les traités de 1815, elle proclame en quelque sorte sa déchéance comme grande puissance. Victoire! la révolution est vaincue! »

Par ces pièces, en effet, on reconnaissait par avance tout ce qu'il plairait à la coalition de décider en Égypte; la France s'annihilait complètement. La délimitation du territoire, disait M. Thiers à lord Palmerston, les puissances la traceront comme il leur conviendra. Quant à la déchéance prononcée contre le vice-roi, puisque vous jugez à propos qu'elle ne reçoive pas son exécution, je déclare au nom de la France que son gouvernement proteste contre cette injuste dépossession.

Tel est, en deux mots, le sens de l'*ultimatum* du 8 octobre. Eh bien! le croirait-on? l'Angleterre n'est pas satisfaite encore; la France n'est pas arrivée au point où on la veut amener. Dans ce but, que fait lord Palmerston? Il publie dans un de ses journaux, le *Morning-Chronicle*, que la France a l'air de s'ériger en protectrice de Mehemet-Ali, et que c'est là une position que les quatre puissances ne peuvent pas lui laisser prendre; « après avoir gardé le silence lorsque la France » s'est approprié Alger, l'Angleterre ne saurait pousser la complaisance plus loin, ni laisser tranquillement s'établir un protectorat français. »

Il est impossible de dénaturer avec plus de mauvaise foi l'esprit de la note de M. Thiers. Mais dans quel but lord Palmerston fait-il mentir aussi effrontément son journal? C'est aisé à deviner. La France, en souscrivant, comme elle n'a cessé de le faire, à toutes les concessions qu'on a exigées d'elle et de Mehemet-Ali, empêche que la paix soit troublée en Europe.

En voyant tout ce qui se passe, on n'en peut plus douter, les alliés se croient en mesure de tenter une invasion peut-être; dans cette pensée, ils attirent la France de l'autre côté de ses frontières et cherchent l'occasion de réaliser leurs ridicules projets.

Il est difficile, dit le *Siècle*, de ne pas être convaincu aujourd'hui que le cabinet anglais a prévu, souhaité la guerre, qu'il y pousse et qu'il y poussera de tous ses efforts, à moins que le gouvernement français, qui malheureusement est dans cette voie, ne se résigne à une grande et irréparable humiliation.

Le témoignage d'une feuille ministérielle ne saurait être suspect; il prouve que le gouvernement, aussi bien et même mieux que nous, sait où en veut venir la coalition. Mais le gouvernement n'a pas le courage de tirer l'épée pour le salut de la France; il attend, il espère toujours. Quant à nous, nous ne voulons plus espérer, et nous voudrions de toute notre ame n'être pas forcés d'attendre.

Le *National* fait suivre l'article du *Morning-Chronicle* des réflexions suivantes :

Dira-t-on encore que ce n'est pas contre nous que sont dirigées surtout les opérations des alliés? Et cet esprit de blâme jeté aux puissances qui ont souffert que la France s'appropriât l'Algérie, pense-t-on qu'il n'indique pas la pensée de nous enlever jusqu'au dernier de nos établissements méditerranéens, aussitôt qu'on en aura fini avec la Syrie et l'Égypte?

Le gouvernement de la France, il faut le dire, est tombé bien bas dans l'opinion du monde, et lorsque Louis-Philippe considère à quel point de discrédit les ministres qu'il a eus depuis dix ans ont amené un pays redouté jadis de l'Europe, nous sommes tentés d'admettre qu'il songe, ainsi qu'on le dit, à suivre l'exemple de Guillaume de Hollande et de Christine.

Quoiqu'il porte légèrement le fardeau de ses 68 printemps, comme dit poétiquement le *Courrier français*, le poids de tant et de si honteuses fautes commises par ses agents peut bien lui inspirer le désir de la retraite.

un étranger nommé lord Névil, fut introduit par quelque habitué de la maison. On s'empressa autour de lui; on le féta, on le couronna de compliments et de roses: je pensai tout d'abord que c'était là une victime que l'on conduisait au supplice! Il s'assit devant une table; il étala sur le tapis de l'argent, de l'or, des billets de banque; il joua toute la nuit, et, par un hasard qui tenait du prodige, il gagna! Le matin, aux premières clartés du jour, lord Névil prit congé de tout le monde, en promettant de revenir la nuit suivante; il salua et sortit.

— Il sortit seul? demanda M^{me} Durosier au lapidaire.
— Non; je l'accompagnai... à distance.
— Et pourquoi?
— Pour le tuer, Madame, pour le voler! En un instant, mes dispositions furent prises et mes chances calculées; je n'avais point d'armes: un meurtre était impossible; mais je me souvins à propos de l'adresse merveilleuse que j'avais déployée si souvent l'épée ou le pistolet à la main; il s'agissait donc pour lord Névil, non pas de mourir sans se défendre, mais de succomber en se défendant; parfois, du duel à l'assassinat, il n'y a qu'un souffle, une intention, une pensée!

Je l'abordai et il me reconnut.
— J'ai eu l'honneur, me dit-il, de vous voir chez la Thiébaud...
— Oui, mylord; j'y ai passé, comme vous, toute la nuit.
— Vous n'avez point joué, ce me semble?
— Non, mylord, et je m'en félicite; j'aurais beaucoup perdu!
— Pourquoi donc?
— Parce que vous avez beaucoup gagné!
— Comment cela, monsieur?
— Quand un étranger, un inconnu, se glisse dans le tripot, je me tiens à l'écart et je ne joue plus: je regarde et j'observe.
— Monsieur aurait-il hasardé quelque observation sur moi?
— Oui, mylord.

M. le lieutenant-général comte Horace Sébastiani est définitivement nommé maréchal de France. C'est sans doute pour terminer dignement aux yeux de l'armée sa carrière ministérielle que le 1^{er} mars a fait tomber le bâton de maréchal jusque dans les mains de l'officier-général qui réunissait le plus de titres pour ne jamais arriver à la dignité à laquelle on vient de l'élever.

Voilà huit ans que M. Sébastiani attendait l'exécution de la promesse qu'on lui fit, lorsqu'il fut envoyé à Londres en qualité d'ambassadeur, de lui conférer le titre de maréchal. Aucun ministre avant le 1^{er} mars n'avait eu le courage et l'impulseur de faire droit aux continuelles réclamations de l'officier-diplomate; M. Thiers est le seul ministre qui n'ait pas craint de donner cet immense scandale.

M. Sébastiani, vicillard dont l'intelligence est pour le moins aussi décrépite que le corps, n'a dans sa vie politique que des actes à se reprocher; mais, en revanche, c'est un des hommes qui, depuis dix ans, se sont montrés le plus servilement dévoués au système du 7 août. C'est lui qui a spécialement présidé à l'abandon de la Belgique, de l'Italie, de la Pologne et de l'Espagne. En 1815, et après en avoir vu de ses propres yeux les preuves évidentes et irrécusables, c'est lui qui niait si ouvertement que l'étranger préparait une invasion contre la France. Vingt autres faits non moins authentiques que ceux-là ont toujours fait regarder M. Sébastiani comme un des instruments qui ont fait le plus de mal à la France, et c'est lui que l'on élève au maréchalat! Comme militaire, il n'a eu que des revers sous l'Empire, et, depuis vingt-cinq ans, il n'a pas une seule fois vu le feu, pas une seule fois commandé des troupes.

Que doit penser l'armée quand elle voit ainsi prostituer la première dignité militaire? Que doivent penser les maréchaux qui ont gagné sur les champs de bataille leur vieux bâton, en voyant M. Sébastiani promu au même grade qu'eux? Que doit penser le pays entier, en voyant donner une aussi haute distinction à un homme qui non-seulement ne l'a point méritée, mais qui encore, vieux, cassé, usé, est incapable aujourd'hui de monter à cheval et de sortir son épée du fourreau? Assurément M. Thiers n'avait pas besoin de cette dernière faute; il n'en avait déjà que trop commis d'impardonnables pendant les huit mois qui viennent de s'écouler.

Nous lisons la lettre et les réflexions suivantes dans le *Patriote des Alpes* :

« Valence, le 21 octobre 1840.

« A M. le rédacteur du *Patriote des Alpes*.

« Monsieur,

« L'hymne de la *Marseillaise*, chanté avant-hier sur notre théâtre, a été l'occasion de quelques incidents dont je crois devoir vous faire part, parce qu'ils pourraient être mal présentés.

« L'affiche du spectacle annonçait que la *Marseillaise* serait chantée après la première pièce. Cet avis avait attiré une foule inaccoutumée; il a fallu refuser des billets à l'entrée. Le rideau se baissait à peine sur la première pièce, que le parterre, dans son impatience, se mettait à entonner les patriotiques strophes. L'acteur chargé de les chanter est bientôt venu, vêtu de l'uniforme de garde nationale, un drapeau tricolore à la main. Inutile de vous dire avec quel enthousiasme l'assemblée, en chœur, a répété le refrain. A la dernière strophe, les voix du parterre ont crié: *Debout! debout!* Tous les assistants, hommes et femmes, se sont conformés à cette invitation. Le lieutenant-colonel du 14^e d'artillerie, et, en face de lui, le capitaine adjudant-major, sont seuls restés assis. Les cris: *Debout! debout tout le monde!* ont alors retenti avec vigueur et persistance. Bientôt les apostrophes les plus véhémentes ont été adressées au capitaine, sur qui l'attention s'était plus particulièrement dirigée. Cet officier s'étant obstiné à rester dans la même attitude, le tumulte allait toujours croissant, lorsque, le colonel s'étant approché de lui, il se leva et quitta sa loge. On crut que c'était une satisfaction donnée au public, et le calme succéda aussitôt à l'agitation. On a su plus tard que M. le colonel ne l'avait fait sortir que pour l'envoyer mander un piquet de cinquante hommes.

« On avait cru devoir aller prévenir de ce qui se passait M. Delacroix, maire. Le premier soin de M. Delacroix fut de congédier le piquet qu'on avait placé, sans son avis, à la porte du théâtre. Il rencontra dans les couloirs des premiers M. le capitaine adjudant-major à qui il fit de vifs reproches; celui-ci répondit qu'il n'était pas tenu d'obéir aux injonctions du parterre. M. le colonel étant survenu prétendit que ses officiers n'avaient à recevoir d'ordres et d'observations que de lui; M. Delacroix répondit que lui seul avait la police du théâtre, et qu'il n'hésiterait pas à en faire expulser les personnes, *quelles qu'elles fussent*, qui donneraient lieu au trouble.

« Pendant ce temps, le public, demeuré dans l'intérieur de la

salle, s'était borné à demander que le dernier couplet interrompu fût repris, ce qu'on avait promis de faire après la deuxième pièce. A la fin de celle-ci, le chanteur se présente; le public répète l'invitation de se tenir debout. Mais alors on aperçoit un autre officier qui, assis à la place qu'avait occupée le capitaine adjudant-major, paraît vouloir imiter celui-ci et provoquer une nouvelle agitation. Le régisseur vient alors annoncer que le dernier couplet demandé ne sera chanté qu'à la fin du spectacle, et, au même moment, le commissaire de police, revêtu de son écharpe, est envoyé par le maire pour inviter l'officier à sortir, ce que celui-ci fit un instant après. Le spectacle terminé, le dernier couplet de la *Marseillaise* est chanté aux applaudissements d'un millier de spectateurs tous debout et découverts. Puis un ban pour M. le maire est proposé et adopté par acclamation.

« On dit que des rapports sont partis le lendemain, adressés par M. le colonel au lieutenant-général commandant la division, et au ministre de la guerre par M. Delacroix.

« L'autorité municipale, prévoyant la possibilité d'un conflit à la prochaine représentation théâtrale, a refusé au directeur la permission de jouer jusqu'à nouvel ordre, et la troupe part demain pour Grenoble.

« Agréer, etc.

« Un de vos abonnés. »

« Note du rédacteur. — Nous regardons comme très-fâcheux le fait que nous raconte notre correspondant. Dans les circonstances où nous nous trouvons placés, rien ne peut réjouir davantage nos ennemis intérieurs et extérieurs que l'apparence d'une désunion entre le peuple et l'armée; nous disons l'apparence, parce qu'il est évident qu'ici il n'y avait pas de la part de l'officier auteur de cette scène une répugnance réelle à s'associer aux sentiments de l'assemblée, mais la crainte seulement de paraître céder à des injonctions qui lui semblaient avoir un caractère personnel. Il y a eu d'abord oubli, inattention, et plus tard une susceptibilité que nous comprenons. Qu'il nous soit permis cependant de le dire, une pareille susceptibilité, surtout poussée à ce point, n'est guère raisonnable. Quand la foule assemblée s'unit dans la manifestation d'une pensée patriotique et religieuse, — car c'est aussi une religion que le patriotisme, — il n'est ni prudent ni convenable de refuser à cette manifestation une marque de respect ou tout au moins de déférence. Si la conscience ne permet pas de la donner, ce qui ne peut être ici le cas, on doit se retirer.

Nous approuvons donc pleinement M. Delacroix, et nous espérons qu'une exigence moins prompte d'un côté et un peu plus de réflexion de l'autre préviendront à l'avenir le retour de scènes aussi fâcheuses.

De nombreuses plaintes nous ont été adressées à l'occasion des brutalités exercées par la gendarmerie à cheval, dimanche, à la sortie du banquet démocratique. Nous nous attendions à cette explosion de justes sentiments d'indignation de la part des personnes qui ont été victimes ou témoins de ces brutalités; mais ce ne sont pas seulement celles-là; ce sont, parmi notre population, toutes les personnes qui s'étaient portées en grand nombre vers le lieu du banquet pour voir cette pacifique et imposante manifestation des patriotes lyonnais, qui partagent cette indignation. Nous-mêmes, nous avons besoin de nous faire violence pour n'en pas laisser éclater l'énergique expression.

C'était, en effet, un spectacle révoltant et fait pour irriter des hommes inoffensifs que l'attitude de ces gendarmes qui, non contents de barrer la grande route par une ligne compacte, se jetaient encore au devant des citoyens, les empêchaient d'atteindre les chemins adjacents, les poussaient dans les fossés et les forçaient à rétrograder ou à se jeter au travers des terres labourées. A côté de ces gendarmes qui n'ont ménagé ni les paroles, ni les actes violents, ni même, en quelques cas, des insultes évidemment provocatrices, à côté d'eux, nous le répétons encore aujourd'hui, se trouvaient un détachement d'artillerie à cheval calme et immobile, et des officiers, leurs chefs, qui apportaient dans l'accomplissement de leurs devoirs une politesse et une convenance parfaites. Autrement, il faut bien le dire, les 6,000 citoyens qui sortaient du banquet eussent été réduits à regagner Lyon comme des fuyards en faisant de longs détours et en traversant partout les propriétés. Si c'est là ce que l'autorité appelle faire de l'ordre et veiller au maintien de la tranquillité publique, qu'elle le sache bien, il faisait jour, et il y avait sur le terrain assez de témoins de ses actes pour que personne dans la cité ne se méprenne maintenant sur son véritable but.

Eh bien! la pensée provocatrice a été vaincue par le bon sens et la modération des patriotes. Nous nous applaudissons qu'ils aient su se maîtriser assez pour rendre inutiles les sabres et les mousquets. Le parti démocratique ne saurait qu'y gagner, car c'est lui, non l'autorité, qui a maintenu l'ordre et la paix dans la cité.

« Un seul instant; je ne songeai qu'à Lise, et mon amour lui envoyait déjà, dans une secrète espérance, un rendez-vous pour le lendemain! Lord Névil attendait en silence, calme et résolu; enfin je l'ajustai, je le vis au cœur... La balle siffla et je m'élançai vers lui, bien sûr de le voir tomber, se débattre et mourir!... Mais, soudain, je m'arrêtai au milieu de ma marche, immobile à force d'émotion, à force de stupeur; une voix terrible se fit entendre: c'était la voix de lord Névil, qui s'écriait à mon approche: — Beaucoup de bruit pour rien! A votre place, Monsieur; à votre place!

Je me traînai jusqu'à la limite; je m'effaçai en tremblant, je chancelai, je détournai les yeux; je cessai de voir, de sentir, de penser... J'avais peur! et au même instant je tombai presque mort, frappé par la balle de mon adversaire!

Quand je recouvrai mes sens, lord Névil était près de moi, à mon chevet, et jusqu'à ma guérison complète, il me prodigua tous les soins d'un ami, toutes les inquiétudes généreuses d'un frère. L'aveu de mes torts secrets, l'aveu du crime horrible que j'avais commis par la pensée, trouva grâce devant lui. Lord Névil fit mieux encore, il me pressa, il me força d'accepter un service qui était un véritable bienfait; il daigna me soustraire à l'humiliation d'être plus long-temps le débiteur d'une femme. Jugez de ma joie, de mon ivresse, de mon orgueil; j'allais repaître aux yeux de Lise après trois mois d'absence. Désormais j'avais le droit de lui parler; de l'aimer, de l'adorer sans trembler et sans rougir; oh! le beau jour! N'était-ce point là le plus beau jour de ma jeunesse?

Mais, hélas! Lise me reçut-elle en souriant, les bras ouverts et de cœur à cœur? non. Lise m'accueillit avec toute la froideur naturelle de l'indifférence et du dédain. Mes paroles d'amour, mes larmes et mes serments glissèrent sur elle sans la convaincre, sans l'attendrir; elle me dit, je crois: — C'en est fait, je n'aime plus ni un ingrat, ni un joueur, ni un

duelliste; je sais tout!

Dieu merci! il est maintenant constaté, par deux expériences successives, que le désordre naît là seulement où intervenient les agents de la force publique. Il est également constaté, et nous sommes heureux de le dire, que l'éducation de notre population est faite. N'ayant nul intérêt aux troubles, elle sait les éviter, malgré les provocations, en en laissant retomber sur qui de droit la responsabilité tout entière.

Notre numéro d'hier a été saisi ce matin dans nos bureaux, à la poste et dans les établissements publics. Cette saisie a été motivée par le compte-rendu du banquet démocratique.

Chronique Lyonnaise.

Lundi au soir la *Marseillaise* a été demandée au Gymnase pendant l'un des entr'actes. Au lever du rideau, un de nos excellents acteurs, M. Ambroise, accompagné de M. Herguez, qui portait un drapeau aux trois couleurs, a entonné l'hymne solennelle dont il a chanté toutes les strophes avec une animation toute patriotique. Comme toujours, le parterre a fait chorus aux refrains, et chaque fois d'énergiques applaudissements ont retenti dans la salle.

— Hier au soir, vers les dix heures, un incendie a éclaté au cinquième étage d'une des plus belles maisons de la rue des Capucins. Comme dans beaucoup de circonstances analogues, les secours sont arrivés tardivement sur le théâtre du sinistre. Bientôt la toiture a été embrasée d'un bout à l'autre de la maison; mais grâce à l'habileté et à l'activité des pompiers, à l'assistance du public et de quelques détachements de troupes de ligne qui ont rivalisé de zèle, le feu a pu être maîtrisé vers minuit.

Plusieurs personnes, parmi lesquelles un pompier, ont été blessées par des débris tombés de la toiture; un malheureux jeune homme, très-grièvement blessé à la tête par un de ces débris, a été transporté mourant à l'Hôtel Dieu; il avait cessé de vivre lorsqu'il y est arrivé.

Il n'était porteur d'aucuns papiers, et l'on ignore encore son nom. Il paraissait être âgé d'environ 26 ans.

— Dimanche, à onze heures du soir environ, un groupe d'une trentaine de personnes marchait en chantant la *Marseillaise* sur le cours Lafayette, aux Brotteaux, se dirigeant du côté de la Guillotière. Trois citoyens sortant d'un café, tous trois hommes d'âge et parfaitement paisibles, surtout ne disant mot, regagnaient en même temps leur domicile. Survint une patrouille qui arrêta les trois citoyens paisibles, et non les chanteurs, comme on le pourrait croire. Le lendemain ils furent rendus à la liberté par M. le maire de la Guillotière, qui ne put que témoigner le regret de ne s'être point trouvé à la mairie au moment de leur arrestation.

— Hier, plusieurs personnes ont été arrêtées sur le pont de la Guillotière et amenées au violon. L'une vendait et les autres achetaient la *Marseillaise*. Que signifient donc de pareilles manœuvres?

— Suivant le *Courrier de la Drôme*, le service spécial de la navigation du Rhône, créé il y a quelques mois par le directeur-général des ponts-et-chaussées, s'organise avec assez de lenteur; mais on espère que l'arrivée à Valence de M. Gallera, annoncée comme très-prochaine, lui imprimera une plus grande célérité.

— On lit dans le même journal:

« Vienne en Dauphiné vient d'être dotée d'une amélioration qui la met au rang des grandes villes.

« Le gaz y a pris droit de bourgeoisie. La première expérience de ce mode d'éclairage a été faite ces derniers jours devant une partie de la population accourue pour juger de ses heureux effets.

« Les résultats, dit un journal de la localité, ont répondu à l'attente des entrepreneurs et du public; le succès a été complet.

« Il paraît que le gaz va devenir général, dans les plus grandes comme dans les plus petites villes. »

— Deux compagnies du 33^e de ligne, en garnison à Lyon, doivent, dit-on, faire partie du 74^e de la même arme qui s'organise en ce moment à Dijon et dont M. Riban, lieutenant-colonel du 32^e, actuellement à Grenoble, vient d'être nommé commandant.

— On écrit de Rive-de-Gier, 26 octobre:

Un événement terrible vient de plonger notre ville dans la désolation. A une heure après midi, le gaz a pris feu dans le

Et lorsque je m'avisai de lui parler, avec des sanglots, d'une dette d'honneur que je n'avais point oubliée, elle me répondit en repoussant un portefeuille que je lui offrais:

— Monsieur Lionel, vous êtes fou! Vous ne me devez rien; je ne prête rien, je donne. Quand on se marie surtout, il faut être généreux et magnifique avec les pauvres. Dans huit jours, j'épouse M. Jules Durosier, agent de change.

Elle sonna, et, me montrant du doigt à une servante, elle lui dit: — Conduisez monsieur, et que je ne le revois jamais dans ma maison! Peu de temps après cette cruelle scène, j'arrivai en Hollande, à Amsterdam, recommandé, protégé par l'amitié de lord Névil. Au bout de quelques années de travail, je devins l'associé d'un riche lapidaire, de M. Elliot, qui daigna me léguer en mourant son nom, son industrie et sa fortune. Et maintenant, je vous le demande, où est donc la vertu? Infailliblement, qui oserait jeter la première pierre au malheureux dont je viens de parler? La probité ressemble à ces diamants qui étincellent devant vous. Il faut un œil bien exercé, un tact bien lucide, une habileté bien délicate, pour deviner ce qui est en eux une qualité ou un défaut, une tache ou une beauté. Quand il s'agit de cet autre diamant, de cette perle précieuse, de cette merveille singulière que les hommes appellent l'honneur, il n'y a qu'un seul lapidaire au monde qui ne se trompe jamais: c'est Dieu!

Onze heures sonnaient à la pendule du salon; un domestique vint annoncer que la voiture était prête. Elliot offrit son bras à M^{me} Durosier, en lui disant de sa voix la plus douce et la plus honnête:

— Lise, reprenez votre belle parure. Les dix mille francs que vous m'avez forcés de garder, il y a vingt ans, ont prospéré dans mes mains; c'est un placement qui va vous permettre de réhabiliter la mémoire de votre mari.

Lord Névil, que j'ai rencontré hier à l'ambassade anglaise, m'a annoncé le mariage de M. Elliot avec M^{me} Lise Durosier.

(*Courrier français.*) LOUIS LURINE.

— Laquelle?
— La voici: mylord, vous avez triché au jeu!
— Insolent!
— Mylord, vous êtes un fripon!
La main de lord Névil se leva pour frapper mon visage; je détournai sa main, et je lui dis en le contenant:
— Vos armes, mylord?
— L'épée, le pistolet, le sabre, tout ce que vous voudrez.
— L'heure?
— Sur-le-champ.
— Le lieu du combat?
— Je suis étranger; me voilà prêt à vous suivre: où il vous plaira d'aller, j'irai.
— Vos témoins?
— Je ne connais à Paris que mon banquier et mon ambassadeur. Nous nous battons seuls, Monsieur; écrivons ensemble quelques mots sur une page de ce portefeuille: en cas de mort de l'un de nous deux, ce sera votre justification ou la mienne.
Notre projet de duel fut constaté par écrit. Nous primes des pistolets dans un tir des Champs-Élysées; une voiture de place nous conduisit au-delà du village d'Asnières. Le fiacre stationna sur la route; lord Névil et moi, nous pénétrâmes dans une espèce de parc traversé par une ligne de verdure presque régulière, presque dessinée en forme de rideau: c'était là pour nos balles un véritable sillon.
— A quinze pas, mylord, si cette distance vous convient.
— A bout portant, Monsieur, si cette distance vous plaît!
— Vous voulez donc m'assassiner?
— Je veux vous tuer!
— Je veux vous tuer aussi, mais en conscience.
Les quinze pas furent comptés, et le hasard voulut me protéger encore en me donnant le droit de tirer le premier sur mon adversaire. Près de commettre un grand crime, ma main ne faillit pas

puits d'Ile-d'Elbe. On est parvenu à retirer plusieurs ouvriers qui ont souffert du feu, mais qu'on espère sauver.

On travaille activement à établir la circulation de l'air dans les galeries, afin de pénétrer plus loin. Un moment avant cet accident, le gouverneur des travaux intérieurs avait visité tous les chantiers et les avait trouvés en bon état; chaque ouvrier était muni de sa lampe de sûreté. On ne sait par conséquent à quelle cause attribuer ce malheureux événement.

Paris, le 26 octobre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Moniteur* public ce matin une ordonnance royale renvoyant hier et qui renvoie l'ouverture des chambres au 5 novembre prochain. C'est encore là un des inconvénients que la crise ministérielle traîne après elle, et ce n'est pas le moins grave. On avait en quelque sorte convoqué les députés à bref délai; pour les réunir à Paris, on les avait mis en demeure de quitter précipitamment leurs affaires, et voilà qu'au moment où ils arrivent, on leur annonce qu'ils auraient bien pu prendre huit jours de vacances de plus.

Les hommes qui suivent les événements ont pu faire cette remarque que les changements de cabinet qui, depuis dix ans, ont si souvent interrompu le cours de l'administration, ont eu lieu le plus souvent par le fait de la couronne. On peut se demander dès lors à quoi servent les chambres, si les ministères en faveur desquels elles se sont prononcées peuvent être violemment brisés par la prérogative royale, et si cette même prérogative, comptant sur un assentiment qui bien souvent est arraché par la force des choses, peut à sa volonté faire les ministères comme elle les défait. La couronne ne devrait être que le pouvoir exécutif, et nous voyons, au contraire, chaque jour, qu'elle est la pensée dirigeante, que tout se meut et s'accomplit par elle, et que sa volonté seule a quelquefois plus de puissance que toutes les volontés réunies des représentants du pays. Est-ce là le gouvernement constitutionnel? Est-ce là ce qu'il nous faut accepter comme la perfection du système représentatif?

M. Guizot est arrivé aujourd'hui à neuf heures, et sa première visite a été pour les Tuileries. On ne dit pas qu'il soit tombé d'accord avec le roi, car il paraît que l'accord existait depuis quelque temps déjà. On raconte à ce sujet que, depuis trois mois, notre ambassadeur à Londres entretenait une correspondance particulière avec Louis-Philippe, et que cette correspondance n'avait d'autre but que de préparer les bases d'un nouveau cabinet; on ajoute que depuis plus de quinze jours tous les membres de ce cabinet sont désignés et que tous ont accepté les portefeuilles qui leur ont été offerts.

Nous sommes fort embarrassés pour raconter ces choses, car les mettre sous les yeux du public, c'est le forcer à en tirer des conséquences, et la seule conséquence qu'il puisse en tirer, c'est que M. Thiers a été joué; c'est que lorsqu'on l'engageait, lui et ses collègues, à reprendre les démissions qu'ils avaient données, on était bien décidé à ne pas les leur rendre.

On assure que M. Thiers a été sacrifié à lord Palmerston, que son immolation a été exigée par ce ministre aussi bien que par les puissances coalisées. On dit qu'on nous récompensera d'avoir laissé tomber ce *brouillon* (c'est ainsi qu'à la cour on appelle l'ancien président du conseil), en relevant Mehemet-Ali de sa déchéance, et que M. Guizot est arrivé de Londres avec l'assurance formelle qu'à cet égard les coalisés ne feraient plus de résistance. Ainsi se trouvent confirmées toutes les déclarations faites il y a trois mois par les journaux organes de la cour, la *Presse* et le *Journal des Débats*, que l'Europe ne s'était soulevée contre nous que parce que c'était une influence révolutionnaire qui présidait à nos affaires, et que du jour où cette influence disparaîtrait, tout rentrerait dans l'ordre, c'est-à-dire que les grandes puissances nous rendraient leur amitié. Nous sommes, dit-on, à la veille de voir ces grandes choses se réaliser.

Nous ne savons ce que la France pensera de tous ces faits et quel accueil elle fera à un ministère qui lui est ainsi imposé par l'étranger. N'était-ce donc pas assez qu'on se passât de notre avis pour résoudre la question d'Orient? n'était-ce pas assez qu'on déchirât à coups de boulets notre glorieux drapeau tricolore? Et faut-il encore aujourd'hui que nous acceptions un ministère de la main de lord Palmerston!...

Les députés n'étaient pas encore très-nombreux cet après-midi à la salle des conférences; ceux qui s'y trouvaient se sont plaints en termes assez vifs de la prorogation des chambres. « Qu'on joue la comédie, disaient-ils, mais au moins qu'on ne nous fasse pas perdre notre temps pour laisser croire au public qu'il y a quelque chose de sérieux dans tout ce qui se passe derrière la toile. »

La nomination de M. Sébastiani à la dignité de maréchal a produit le plus mauvais effet. On a rappelé à ce sujet ces paroles jadis prononcées par lui à la tribune: *L'ordre règne à Varsovie*. Voilà les hommes pour lesquels on réserve aujourd'hui les plus hautes faveurs.

Le conseil municipal de Rouen s'est assemblé samedi, à l'occasion de la translation des cendres de Napoléon; il a nommé une commission prise dans son sein, laquelle se rendra à Paris dans le plus bref délai et manifesterà au ministère le désir qu'éprouvent le conseil municipal et la population de voir les restes de Napoléon toucher le sol rouennais.

Ce point obtenu, le conseil avisera à toutes les mesures à prendre. Dès à présent, nous pouvons assurer, dit le *Journal de Rouen*, que l'intention de nos représentants municipaux est de donner à la solennité funèbre un caractère digne du héros qui en sera l'objet.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 OCTOBRE.

Quelques symptômes de baisse s'étaient manifestés avant l'ouverture de la bourse. Le 3, qui avait été fait hier à 73 35, a été offert aujourd'hui à 73 et puis à 72 60. Au parquet, il a ouvert à 72 80, et il a remonté avec rapidité à 74 10. Il y a eu alors une faible réaction; le 3 est retombé à 73 75.

5 0/0, 107 00; 4 1/2 0/0, 98 00; 4 0/0, 91 50; 3 0/0, 74 40; banque, 2900; obligations de Paris, 1200; Naples, 100 00; dette active d'Espagne, 22; Etats-Romains, 98 5/8; 5 0/0 belge, 97; 3 0/0 belge, 66 75; banque belge, 825 00; caisse Lafitte, 1000, 1010, 5000.

NOUVELLES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous trouvons dans une de nos lettres d'Alexandrie les réflexions suivantes qui méritent d'être connues :

« M. Thiers joue un double jeu qui aura de tristes résultats; ses journaux, entraînés par la croyance de la possibilité de la guerre, sont pleins de déclamations contre la coalition. Ici, nous tenons pour certain que M. Cochelet use de toute son influence sur le vice-roi pour abattre son énergie et tempérer l'irritation que le pacha éprouve à chaque nouvelle avanée qu'il essuie. M. de Pontois, de son côté, promet au pacha, *s'il est sage*, la solution prochaine de la question orientale à la satisfaction des deux parties, l'une consentant à la concession de la Syrie, et l'autre à la restitution de la flotte. »

« En attendant que la prophétie-Pontois-Cochelet s'accomplisse, les Anglais usent de la liberté grande qu'on leur laisse; ils seront bientôt maîtres de toute la Syrie qu'ils n'abandonneront qu'après le paiement des frais de la guerre, ce qui aura lieu Dieu sait quand. »

« La diplomatie française tombe définitivement dans le ridicule. Il y a de quoi rougir ici, quand on est Français, en voyant le rôle humiliant qu'on nous fait jouer. Nous assistons à la destruction des villes, nous voyons flotter le drapeau anglais sur toute la côte de Syrie; nous perdons toute influence non-seulement en Egypte, mais encore dans le Liban où notre intervention était impatiemment attendue, et de plus nos bâtiments assistent impassibles aux boucheries de Beyrouth et de Seyde. Notre humiliation ne peut être plus complète. »

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 25 octobre. — Nos lettres d'Alexandrie parlent beaucoup du projet attribué au pacha de faire sortir ses 21 vaisseaux et ses 15 frégates pour offrir le combat à la division turco-anglaise composée de 15 vaisseaux et 5 ou 6 frégates. M. Cochelet s'oppose de toutes ses forces à l'exécution de ce projet; mais le vice-roi s'obstine, et en ce moment, l'escadre est peut-être hors des passes d'Alexandrie. Mehemet-Ali cherchera à battre en détail les bâtiments du blocus. S'il ne réussit pas, sa flotte ira à Salamine se placer sous la protection de l'escadre française, ou même à Toulon si l'amiral Hugon ne veut pas la couvrir de son pavillon. Cette décision du vice-roi forcerait enfin M. Thiers à s'expliquer ouvertement. La flotte égyptienne une fois à l'abri sous le pavillon français, nous n'aurions plus rien à craindre des menaces de la quadruple alliance. D'ici au printemps prochain Ibrahim pourrait pacifier les populations du Liban, sûres désormais de l'appui de la France, et celle-ci, donnant une nouvelle organisation à la flotte égyptienne en mêlant aux équipages des matelots français, pourrait mettre en mer dans six mois 40 vaisseaux et 40 frégates.

Le dénouement serait facile à prévoir. Maitresse de la Méditerranée, la France imposerait sa puissante médiation, et la paix du monde serait assurée pour long-temps.

Il faut que le cabinet français veuille bien la paix à tout prix pour n'avoir pas déjà mis fin aux affaires d'Orient par ce coup d'état que les bâtiments en croisière devant les passes d'Alexandrie étaient dans l'impuissance de faire échouer. L'escadre de l'amiral Stopford, retenue sur les côtes de Syrie, aurait bien été obligée de laisser faire ce qu'elle n'aurait pu empêcher.

Le retour de l'escadre française du Levant est aujourd'hui à peu près positif. L'amiral Duperré est chargé de faire une répartition des forces navales dans la Méditerranée.

NOUVELLES D'ITALIE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On nous écrit des frontières d'Italie, le 23 octobre :

« L'armée autrichienne s'organise activement dans la haute Italie. Sous prétexte d'exercer les troupes à de grandes manœuvres, on met les corps d'armée sur un véritable pied de guerre. Les petits états de l'Italie font aussi des levées d'hommes. Le grand-duc de Toscane forme un cinquième régiment pour fournir un contingent présentable à l'Autriche. »

« Il n'est plus question à Livourne de l'arrivée de la flotte russe. L'escadre napolitaine ne sera pas prête à partir de quelque temps. »

« S. A. R. le prince de Syracuse est arrivée à Livourne venant de Florence, et s'est embarquée pour Naples sur le paquebot *Maria Cristina*. Parmi les autres voyageurs arrivés à Livourne, on remarque MM. le comte mecklenbourgeois de Bassewitz Schlitz, le comte napolitain Mago, le prince russe Woudonkoroff. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous extrayons d'une correspondance de Madrid le passage suivant : La régente, après avoir reçu des mains de l'alcade de Valence le passeport qu'elle avait réclamé, s'est dirigée, accompagnée du président du conseil de régence, vers le bateau à vapeur *Mercurius* sur lequel elle s'est embarquée. Christine a pris sur son passeport le titre de comtesse de Vista-Alegre, nom d'une jolie propriété qu'elle possède aux environs de Madrid; d'après la même pièce, elle est autorisée à voyager en France, en Italie et en Angleterre afin de rétablir sa santé.

En Espagne, toutes les disgrâces sont décorées de ce prétexte banal.

— La jeune Isabelle et sa sœur ont dû quitter Valence le 20 octobre; elles sont attendues dans la capitale vers les derniers jours de ce mois. La veuve du général Mina, qui habite actuellement la Corogne, a été choisie, assure-t-on, pour leur gouvernante, et M. Quintana pour leur précepteur.

— Maintenant que le jovellanisme est aux abois, personne ne veut avoir appartenu à cette société. Ceux qu'on regardait comme ses adeptes les plus dévoués s'empressent de protester contre l'inscription de leurs noms dans la liste qui a été publiée par l'*Houragan*. Les journaux de Madrid sont pleins de leurs réclamations.

MADRID, le 19 octobre. — Nous sommes encore tout surpris du pas immense que nous venons de faire. Qui eût osé prévoir, il y a deux ans à peine, que Christine, alors l'idole de l'Espagne, se croirait obligée plus tard de quitter notre sol pour se retirer en Italie? Du reste, c'est elle-même qui a pris ce parti, car le mouvement du 1^{er} septembre n'allait pas jusqu'à la dépossession du titre qui lui avait été reconnu. Cependant nous ne pouvons que nous féliciter de ce résultat. Maintenant que le seul obstacle qui gênait notre marche a disparu, nous allons travailler à reconstituer notre édifice politique sur des bases plus larges et plus durables. Nous ne doutons pas que notre situation n'ait jeté au dehors des symptômes peu tranquillissans sur notre avenir et que nos transactions commerciales ne s'en ressentent un peu; mais, vous le savez, la péninsule passe subitement d'un état de choses à un autre, sans que les secousses qui ont marqué ce passage soient aussi fatales chez nous qu'elles pourraient l'être ailleurs.

L'armée, les finances, l'administration civile et judiciaire, toutes les branches du service public étaient, à peu de chose près, dans le même état qu'au commencement de la révolution. Il y a là-dedans une infinité d'abus consacrés par le temps; il faut donc que de nouvelles lois, inspirées par l'esprit d'ordre et de sagesse, en établissant partout les droits de tous, remplacent ces amas indigestes de coutumes et de privilèges dont chaque province, chaque ville, chaque village réclame sa bonne part. Si la junte centrale sait se placer au-dessus de toutes ces petites haines, de toutes ces lâches dénominations au moyen desquelles on cherche à la perdre et à répandre sur elle de l'odieuse, nul doute qu'un jour elle ne soit récompensée de ses travaux par la reconnaissance générale.

Le jury vient d'absoudre presque en même temps le *Correo Nacional* et l'*Houragan*. Les opinions de ces deux feuilles sont diamétralement opposées.

D'après le dernier bulletin de Valence, le conseil a résolu les nominations suivantes :

M. Arche, intendant du palais et des biens privés de la reine Isabelle; M. Fagoaga, trésorier; M. Villaronte, payeur; M. Quintana, précepteur.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Des frontières, le 22 octobre. — Voici les véritables causes de l'abdication de la reine régente et de son entrée en France.

On voulait lui donner des co-régents, et elle n'a pas voulu se mettre sous leur tutelle. On exigeait qu'elle déclarât le ministère déchu traître à la patrie; elle a répondu que ce ministère avait, au contraire, bien mérité du pays, et qu'avant de signer sa mise en accusation, elle aimait mieux abdiquer et s'exiler. Un moment avant son embarquement, le 17, elle voulait faire ses dévotions à une chapelle où elle allait d'habitude, les nouveaux régents l'en ont empêchée en lui disant que le peuple pourrait l'insulter; c'était une rouerie d'Espartero, car le peuple, connaissant le projet de la reine, voulait l'empêcher de s'embarquer pour France. L'ambassadeur français avait mis à la disposition de S. M. tous les bâtiments français; la reine l'a remercié en disant qu'il ne fallait pas laisser croire que la France fût pour quelque chose dans sa détermination, et qu'elle désirait s'embarquer sur un navire espagnol.

— Voici les noms des personnes qui ont débarqué à Port-Vendres avec la reine régente :

MM. Munos, gentilhomme chambellan, mari de la reine.
Paradella, administrateur attaché à la personne de S. M.
Le comte de Requena, gentilhomme de la chambre.
Gabiria, gentilhomme trésorier de la reine.
Sanz, chapelain.

Ariana, confesseur de la reine.

M^{me} Albarès, femme de compagnie.

Deux domestiques.

La reine voyage sous le nom de comtesse de Vista-Alègre; elle a beaucoup d'embonpoint et est très-affable. A Perpignan, le préfet et le général lui ont fait un accueil épressé.

MM. le ministre Ferrer (Joseph), maréchal-de-camp, Aldama, lieutenant-général, et le duc de San Lorenzo, maréchal-de-camp, sont arrivés à Port-Vendres aujourd'hui; ils sont en disgrâce auprès des juntes.

Le *Mercurio de Souabe* annonce que l'archiduc Frédéric d'Autriche, commandant la frégate autrichienne la *Guerrilla* qui fait partie de l'escadre de l'amiral Stopford sur les côtes de la Syrie, va être décoré de l'ordre de Marie-Thérèse, en récompense de la bravoure qu'il a déployée.

L'archiduc Frédéric mérite en effet une haute distinction: car c'est lui qui a eu le noble courage de bombarder et d'incendier avec des fusées à la congève l'hôpital de Beyrouth sur lequel flottait le drapeau noir!

On lit dans le *Journal de la Somme* du 24 octobre :

Les journaux anglais ont repris leur ton habituel de fanfaronnade et de provocation. On peut juger de leur insolence par le spécimen suivant; c'est une chanson publiée dans un journal du matin :

LE COQ NE SE BATTRA PAS.

Air : *La mort ne fait peur qu'aux sots.*

Chantez, Gaulois, chantez la *Marseillaise*,

Chantez au théâtre à votre aise

Et répétez tous en fausset

Ce cri du chapon de juillet.

Le coq ne se battra pas;

On fait peu d'cas

Du bruit et du fracas

Qu'il fait là-bas.

Ce vieux chapon, suivi de son escorte,

Fait trembler la volaille morte

En fortifiant tout Paris;

Mais l'Anglais méprise ses cris.

Ce coq, etc.

Ce coq gaulois montre encor, sur ses hanches,

Des vieux Bourbons les plumes blanches,

Et pâlit au bruit du canon

Que fait à l'Orient le Breton.

Ce coq, etc.

Que le badaud, comme l'eunuque imberbe,

Répète avec nous le proverbe

Que nous ont appris ses papas :

« Un chien aboyant ne mord pas. »

Ce coq, etc.

(Morning-Advertiser.)

Voilà la poésie de nos MAGNANIMES ALLIÉS...

Extérieur.

AUTRICHE. — VIENNE, 16 octobre. — La demande faite par S. H. le sultan à notre gouvernement, d'autoriser quelques officiers de notre état-major à entrer provisoirement au service turc, lui a été accordée. Déjà deux officiers des plus distingués de l'armée autrichienne, le lieutenant-colonel de Philippovich et le major de Post, ont quitté la capitale pour se rendre à Constantinople; ils doivent, assure-t-on, être chargés de la direction des fortifications à élever près des Dardanelles. Le même jour (avant-hier), notre ambassadeur à la cour de Saint-James, le prince Paul Esterhazy, est parti subitement pour son poste. (*Gazette d'Augsbourg*.)

BAVIÈRE. — MUNICH, 20 octobre. — A dater d'aujourd'hui, et pour six mois, si dans l'intervalle il n'y a pas contre-ordre, l'exportation des chevaux par l'extrême frontière des douanes est prohibée, ainsi que dans toute l'étendue du royaume de Bavière. Les contrevenants seront punis de la confiscation et d'une amende.

SUISSE. — ZURICH, 23 octobre. — Les achats de chevaux pour l'armée française se continuent avec la plus grande activité dans le canton de Berne. Les chevaux sont dirigés sur Strasbourg. Hier soir, l'ordre est arrivé d'en acheter sur-le-champ 1,000.

(Gazette de Zurich.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e HENNEQUIN, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, n° 2.
VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES,
 Le samedi 21 novembre 1840, à midi, en l'étude de M^e Hennequin,
 sise à Lyon, rue Lafont, n° 2,
 D'un fonds de cabinet de lecture, situé à Lyon, rue de l'Arbre-
 sec, n° 14, en face de l'hôtel de France.
 Ce cabinet de lecture, composé de 2,600 volumes pour la
 plupart ouvrages de nouveauté, est parfaitement achalandé;
 il n'est mis en vente qu'à cause de la maladie du propriétaire.
 Le bail, qui comprend le magasin et l'appartement, a en-
 core une durée de sept années; le prix de la location est de
 sept cents francs par an.
 On traitera à l'amiable avant l'adjudication, s'il est fait des
 offres suffisantes.
 S'adresser, pour les renseignements, au propriétaire, rue
 de l'Arbresec, n° 14, et à M^e Hennequin, notaire, rue Lafont,
 n° 2. (140)

ÉTUDE DE M^e DUGUBYT, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.
 A vendre.
 UN BEAU DOMAINE, à 4 p. 0/0 de son revenu, dans le
 département de Saône-et-Loire, ayant une étendue de 42
 hectares et demi en terres et prés, affermé pour douze ans,
 par bail authentique et avec sûreté hypothécaire, au prix
 de 2,500 fr. par an.
 DEUX BEAUX DOMAINES qu'on peut réunir attendu leur
 contiguïté, situés dans le département du Rhône, à peu de
 distance d'une grande route, contenant une grande étendue
 de prés; les produits de ces domaines assurent près de
 4 p. 0/0 de revenu à leur propriétaire, indépendamment des
 chances d'augmentation qui résulteraient de quelques amé-
 liorations à y introduire. Les prix sont basés sur une moyenne
 de 450 à 500 fr. les 12 ares 93 centiares.
 DOMAINE dans le département de l'Ain; une partie des
 fonds borde la grande route; son étendue est de plus de 50
 hectares, et son produit peut s'élever à près de 4,000 fr.
 PLUSIEURS PROPRIÉTÉS de produit et d'agrément dans
 un rayon rapproché de la ville.
 MAISONS DE CAMPAGNE réunissant l'utile et l'agréable,
 situées à Irigny et à Saint-Didier-au-Mont d'Or, aux prix, l'une
 de 55,000 fr., l'autre de 60,000 fr.; pour l'une d'elles, on
 échangerait contre une maison à la ville.
 Dans la ville.
 MAISONS de divers prix, depuis 25 jusqu'à 400,000 fr.;
 plusieurs de ces maisons sont situées dans les meilleurs quar-
 tiers de la ville; dans le nombre, il s'en trouve qui seront
 vendues à plus de 5 p. 0/0 de leur revenu.
 TERRAIN propre à recevoir des constructions, dans d'ex-
 cellentes positions; plusieurs masses forment des angles de
 rues, places et quais. (153)

MÊME ÉTUDE.

A vendre pour entrer en jouissance de suite.

UNE BELLE PROPRIÉTÉ à Hurigny, à cinq kilomètres de
 Mâcon, avec avenue sur la grande route de Hugny.
 La maison d'habitation portant le nom de *château* est toute
 neuve; elle est bâtie à mi-coteau; le point de vue est très-
 étendu; la maison repose sur une superbe cave voûtée, de
 la contenance de 800 pièces de vin; elle est couverte d'une
 terrasse en asphalte de 168 mètres de surface; le faite des
 deux pavillons l'abrite du nord et du midi.
 Les dépendances sont vastes et toutes attenantes.
 Un clos en vignes et terres de 5 hectares 96 ares, ceint de
 murs, est également attenant au château; en regard est situé,
 en plan incliné, un bois taillis de 25 hectares 76 ares, séparé
 du clos par la grande route seulement et entouré d'environ
 6 hectares de vignes et terres, le tout formant pour ainsi dire
 un seul tènement d'une étendue générale de 37 hectares 29
 ares 50 centiares.
 Les communications sont très-faciles; tous les jours une
 diligence, partant de Mâcon à l'arrivée du bateau à vapeur,
 passe à la porte du clos.
 On vendrait le château et le clos séparément, tout comme
 on pourrait ajouter à l'ensemble de la propriété pour 90 à
 100,000 fr. de terres qui autrefois en faisaient partie.
 S'adresser, à Lyon, audit M^e Duguey, et, à Mâcon, à M^e
 Pic, notaire. (154)

(155) MÊME ÉTUDE.

A vendre à 3 p. 0/0 du revenu net d'impôts.

TROIS BELLES PRAIRIES dans la Bourgogne, produisant
 une seconde herbe, du revenu, l'une de 3,500 fr., l'autre de
 1,500 fr., et la troisième de 1,000 fr.

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.
 A vendre.
 UN FONDS DE MERCERIE très-bien situé, jouissant d'une
 excellente clientèle. (195)

(123) A vendre.

UNE PROPRIÉTÉ située à Saint-Genis-Laval, territoire
 de Neivre, à vingt minutes de l'église, de la contenance de
 4 hectares 13 ares 76 centiares d'un seul tènement.
 Cette propriété est composée d'une maison d'habitation,
 de bâtiments pour le granger et pour l'exploitation, jardin
 avec pièce d'eau, salle d'ombrage, verger, terre, vigne et
 luzernière.
 Le vin est de première qualité, et les eaux sont abondantes.
 S'adresser à M^e Ducruet, notaire à Lyon, quai de l'Arche-
 vêché, 28.

Annonces diverses.

(8813) A vendre.

PIANO de six octaves, en acajou. — Rue de Castries, n° 3,
 à l'entresol.

AVIS.

On a perdu mercredi, dans le trajet du Grand-Théâtre à
 la rue Saint-Dominique, UNE MONTRE DE FEMME en or,
 guillochée, représentant une rose; le cadran est blanc, guil-
 loché. La cuvette, qui est également en or, porte ces mots :
 S. Devaux, Palais-Royal.
 La personne qui l'aurait trouvée est priée de s'adresser à
 M. Bauquis, hôtel du Commerce, rue Saint-Dominique.
 (8814)

(8797) A vendre pour cause de santé.

UNE PHARMACIE.

S'adresser à M. Lacroix, médecin, rue des Bouchers, n° 18.

(8789) A vendre pour cause de décès.

LA PHARMACIE LANGERON, située à Chalon-sur-Saône.
 S'adresser à M. Guyenet, principal du collège, à Chalon-
 sur-Saône.

(8739) A vendre de suite.

UNE MAISON située près de la place au marché, à Miri-
 bel, composée de six pièces, avec cave et grenier.
 S'adresser à M^{lle} Bernin, à Miribel.

(8810) A vendre, pour cause de décès,

FONDS DE MARCHAND-TAILLEUR, grande rue de la
 Guillotière, n° 2.
 S'y adresser.

(8805) A vendre ou à louer.

DEUX BONS ET JOLIS PIANOS en acajou, à cinq octa-
 ves et demie et cinq octaves.
 L'un d'Erard, 175 fr.; l'autre, 80 fr. A louer, 4 fr. 50 c.
 et 3 fr 50 c. par mois.
 S'adresser rue Vieille-Monnaie, 8, 2^{me} escalier, à l'en-
 tresol.

(8807) A louer de suite.

UN APPARTEMENT de sept pièces fraîchement agencé et
 décoré à neuf, situé quai Saint-Clair, n° 7, ou rue Royale,
 n° 9, au 2^e. — S'y adresser.

(8815) VENTE DE CRISTAUX.

Le dépôt de cristaux de la fabrique de Givors, qui était
 rue de Savoie, a été transféré chez M. GOULARD, quai Saint-
 Antoine, 38. On y trouvera un assortiment complet de cristaux
 riches et ordinaires, dont la beauté et la bonté ne laissent rien
 à désirer. Les prix en sont réduits au-dessous de ceux que les
 acheteurs peuvent obtenir partout ailleurs.

Modes de Paris.

Assortiment de chapeaux d'étoffes, de 8 fr. à 18 fr.
 — chapeaux de velours, de 20 fr. à 25 fr.
 Rue Lanterne, n° 12, au 1^{er}, à Lyon. (8801)

MODES.

Assortiment de chapeaux d'hiver à 12, 14, 16 fr. et au-
 dessus.
 Rue Chalamon, n° 1, au 2^e, angle de la petite rue Mercière.
 (8808)

(7390) COKE A VENDRE.

Pris sur place, les 100 kilogrammes... 2 fr. 30 c.
 Vendu à domicile, id. 2 fr. 60 c.
 S'adresser au directeur de l'usine à gaz de la Guillotière.

(8812) AVIS.

On demande, quai Saint-Antoine, n° 31, plusieurs person-
 nes pour le placement d'ouvrages nouveaux.
 S'adresser aux Bains, de 1 heure à 4 heures.

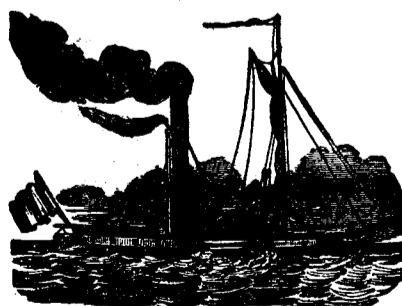
(8811) AVIS.

Un prêtre espagnol a l'honneur de prévenir qu'il donnera,
 chez lui ou à domicile, des leçons de langue espagnole.
 S'adresser rue Ecorchebeuf, n° 19, au 4^e. — On le trou-
 vera le matin jusqu'à huit heures et le soir jusqu'à deux.

(8806) LANGUE ALLEMANDE.

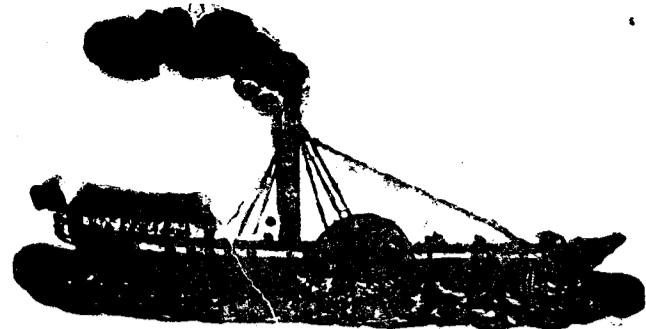
CHR. METZGER, demeurant rue des Quatre-Chapeaux,
 n° 12, au 3^e, donne des leçons de langue allemande, chez lui
 et en ville.

Paquebots à Vapeur Sardes POUR L'ITALIE.



LE VIRGILE, muni de machines anglaises à basse pres-
 sion, de la force de 120 chevaux, partira de Marseille pour
 Gènes, Livourne, Civita-Vecchia et Naples, le 7 novembre
 prochain, à 11 heures du matin.
 LE DANTE, bateau à vapeur, partira régulièrement de
 Gènes pour Livourne tous les mercredi et samedi de chaque
 semaine.
 NOTA. — S'adresser, à Lyon, chez M. L. Haraneder, négo-
 ciant, rue Pizay, n° 24, et, à Marseille, chez MM. S. Fer-
 nandez et Fontana, rue Grignan, n° 52. (4010)

AVIS.

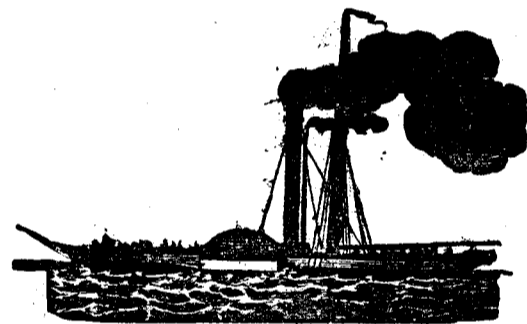


**LES BATEAUX A VAPEUR
 POUR VALENCE**
 PARTENT TOUS LES JOURS DU PORT DE LA CHARITÉ,
 A DIX HEURES DU MATIN,
 et correspondent directement avec ROMANS, MONTÉLIMART
 et DIEULEFIT. (7376)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



LES BEAUX BATEAUX NEUFS
*la Sylphide, la Sirène, le Jupiter,
 le Neptune, etc., etc.*
 SONT RECONNUS D'UNE MARCHÉ TRÈS-SUPÉRIEURE.
 DÉPARTS TOUS LES JOURS,
 de la place de la Charité, n° 28, à 5 heures du matin,
 POUR
 VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES
 ET MARSEILLE.
 Bureaux : place des Terreaux, n° 16, et quai et place de
 la Charité, n° 28. (7368)



LES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE. Service de l'Aigle.

DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,
 du port de la Charité,
 POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.
 Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité
 de marche, leur bonne tenue et la commodité des emmé-
 nagements.
 Les bureaux sont place de la Charité, n° 12, et quai de
 Retz, n° 45. (7375)



LES PAPIIN DU RHONE,

BATEAUX A VAPEUR EN FER A BASSE PRESSION,
 PARTENT TOUS LES JOURS, DU PORT DES CORDELIERS,
 pour
 Valence, Avignon, Beaucaire et Arles,
 à 4 heures 1/2 du matin,
 Et correspondent avec les bateaux à vapeur d'ARLES à MARSEILLE.
 Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59. (7404)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.